

Pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté : la Nièvre parmi les départements les plus exposés, la Côte-d'Or parmi les moins touchés

En Bourgogne-Franche-Comté, 13 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2013, soit 1,5 point de moins que la moyenne nationale. Le système de redistribution permet de corriger les inégalités et notamment de réduire de 11 points le taux de pauvreté des ménages avec enfants. Pourtant, les deux-tiers des personnes pauvres vivent dans ces ménages. La précarité monétaire touche fortement les familles monoparentales. Si le travail ne préserve pas totalement de la pauvreté, il améliore la situation des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les disparités territoriales sont marquées : la Nièvre et le Territoire de Belfort sont les départements les plus touchés, la Côte-d'Or est le moins exposé.

Régine Bordet-Gaudin, Insee Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, 354 700 personnes vivent sous le seuil de pauvreté (définitions) en 2013 : leur niveau de vie annuel est inférieur à 12 111 euros. Les personnes pauvres représentent 13 % de la population régionale (figure 2). Ce taux de pauvreté monétaire, inférieur de 1,5 point à la moyenne nationale, classe la région au 5^e rang des régions métropolitaines, derrière Bretagne, Pays-de-la-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire (figure 1). Dans ces cinq régions, les taux de chômage sont plus faibles et les 10 % de ménages les plus modestes ont un niveau de vie plus élevé que dans les autres régions.

Deux tiers des personnes pauvres vivent dans un ménage avec enfants

La pauvreté monétaire est moins forte en Bourgogne-Franche-Comté, quel que soit le type de ménage. Comme dans les autres régions, les ménages les plus confrontés à la pauvreté sont les familles monoparentales : 29 % d'entre elles sont pauvres. C'est deux fois plus que parmi les personnes seules et six fois plus que parmi les couples sans enfant. La pauvreté touche moins les couples avec enfants (12 %), où les ressources peuvent provenir de deux revenus, mais concerne davantage d'individus. Ainsi, l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec enfants regroupent 66 % des personnes pauvres alors qu'elles représentent 56 % de la population totale régionale.

Le système de redistribution améliore fortement la situation des enfants

Les prestations sociales qui regroupent les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux contribuent à atténuer la précarité monétaire et diminuer les

inégalités. Dans la région, elles représentent 39 % des revenus des 10 % de ménages les plus modestes.

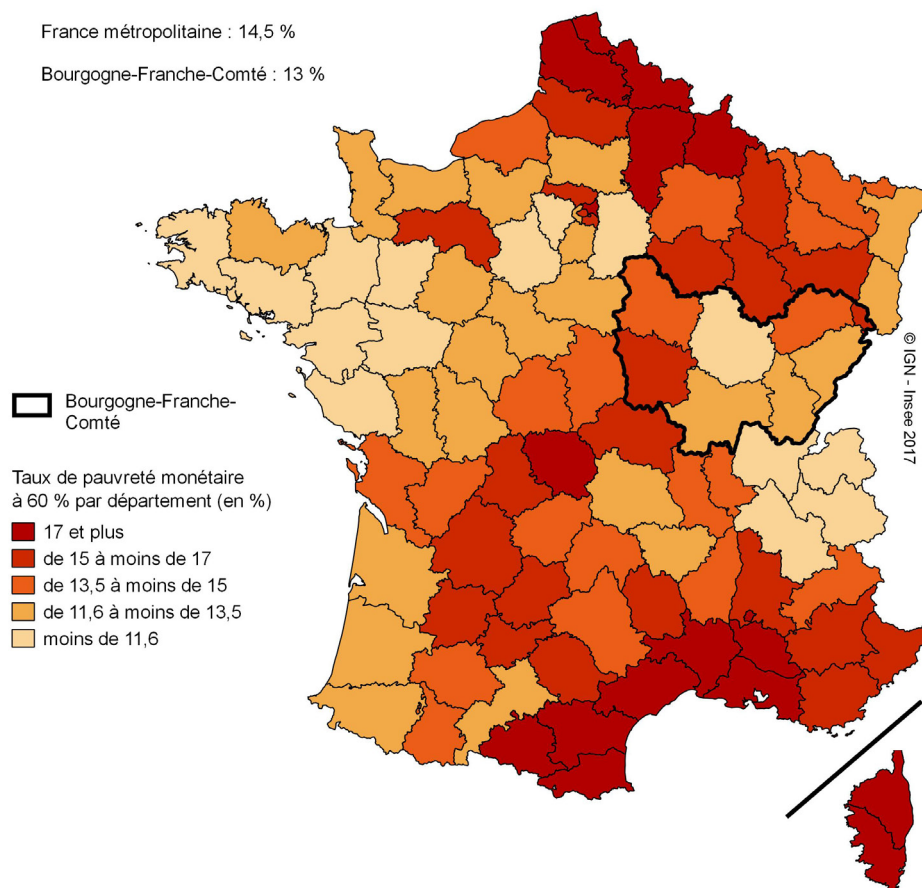
Le dispositif des transferts sociaux et fiscaux (définitions) permet de réduire de 11 points le taux de pauvreté monétaire

des ménages avec enfants ; cette réduction est de même ordre dans les autres régions de métropole. Son impact est encore plus fort sur le taux de pauvreté des enfants (définitions). En Bourgogne-Franche-Comté, après transferts, 18 % des enfants

1 Des taux de pauvreté plus élevés à l'ouest et au nord-est de la région

France métropolitaine : 14,5 %

Bourgogne-Franche-Comté : 13 %



Source : Insee, Filosofi 2013

2 En Bourgogne-Franche-Comté, près de 20 % de la population pauvre vit en Saône-et-Loire

Tri des départements selon le taux de pauvreté monétaire

Département	Taux de pauvreté monétaire à 60 % (%)	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfant(s) (%)	Taux de pauvreté des enfants (%)	Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux (%)	Part des ménages pauvres parmi ceux dont l'origine principale des revenus déclarés est constituée de revenus d'activité (%)	Répartition de la population pauvre (%)
Côte-d'Or	11,1	14,7	15,3	22	8,9	15,6
Jura	12,3	16,2	16,5	22	9,4	8,9
Doubs	12,5	16,5	17,2	23	8,7	18,3
Saône-et-Loire	12,9	17,8	18,5	22	10,1	19,8
Yonne	13,9	19,3	20,2	23	10,5	13,1
Haute-Saône	14,3	19,1	20,0	23	10,3	9,5
Territoire de Belfort	15,1	20,8	21,6	24	9,7	5,8
Nièvre	15,5	22,7	23,3	24	12,3	8,9
Bourgogne-Franche-Comté	13,0	17,6	18,3	23	9,7	100,0
France métropolitaine	14,5	19,1	20,0	23	10,4	

Source : Insee, *Filosofi* 2013

de moins de 18 ans vivent dans un ménage sous le seuil de pauvreté, deux points de moins que la moyenne nationale ; sans ces aides, la proportion s'élèverait à 31 %.

La redistribution atténuée, par ailleurs, les disparités départementales de 1,5 point, mais ne modifie pas pour autant leur hiérarchie, même si son impact est globalement plus important dans les territoires les plus exposés à la pauvreté.

Les bénéficiaires des minima sociaux figurent parmi les plus touchés

En Bourgogne-Franche-Comté, le niveau de vie médian annuel (*définitions*) des personnes pauvres s'établit à 9 773 euros ; il est inférieur de 19 % au seuil de pauvreté, ce qui mesure l'intensité de la pauvreté (*définitions*). En effet, plus le niveau de vie médian est inférieur au seuil de pauvreté, plus la pauvreté est considérée comme intense. Dans la région, l'intensité de la pauvreté se situe parmi les plus faibles de France métropolitaine. Elle est inférieure de 1,7 point à la moyenne nationale.

L'intensité de la pauvreté est beaucoup plus forte pour les bénéficiaires des minima sociaux qui perçoivent notamment le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ou le minimum vieillesse. Malgré ces aides financières, leur niveau de vie médian est très bas, inférieur de 23 % au

seuil de pauvreté, en Bourgogne-Franche-Comté comme en moyenne en France métropolitaine.

L'emploi ne protège pas totalement de la pauvreté

Travailler ne préserve pas totalement de la pauvreté monétaire. La précarité de l'emploi dépend notamment de son caractère instable ou temporaire. Les contrats de courte durée, le travail en intérim et le temps partiel (subi ou non) peuvent engendrer des difficultés financières graves. En Bourgogne-Franche-Comté, 9,7 % des ménages ayant des revenus issus principalement d'une activité professionnelle sont pauvres, contre 10,4 % en moyenne métropolitaine. En effet, les actifs occupent moins souvent qu'ailleurs des emplois à durée limitée : contrat à durée déterminée, saisonnier, vacataire...

Percevoir un salaire améliore néanmoins la situation financière des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Dans la région, le niveau de vie médian des personnes pauvres s'établit à 10 274 euros, lorsqu'elles vivent dans un ménage dont le salaire constitue la source principale de revenus déclarés. Il est supérieur à celui des personnes dont les revenus proviennent d'autres sources (pensions-retraites, indemnités chômage, activité non salariée, revenus du patrimoine).

Une pauvreté plus importante dans la Nièvre et le Territoire de Belfort

En Bourgogne-Franche-Comté, la pauvreté monétaire présente des disparités départementales marquées. Dans la Nièvre et le Territoire de Belfort, le taux de pauvreté monétaire dépasse 15 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est le plus bas ; il s'écarte de 21 % du seuil de pauvreté (*figure 3*). Les ménages les plus vulnérables présentent cependant des caractéristiques différentes liées aux contextes socio-économiques des deux départements.

Dans la Nièvre, où la population est plus âgée, les 10 % de ménages les plus modestes ont des revenus composés plus fréquemment de pensions, retraites et de minima sociaux. La pauvreté touche également 12,3 % des ménages dont les revenus proviennent principalement du travail. En effet, dans ce département, les emplois sont moins qualifiés que dans le reste de la région : 58 % sont des postes d'employés ou d'ouvriers. Le Territoire de Belfort, confronté à un chômage important lié à de fortes réductions d'emplois depuis 2008, concentre une population pauvre au profil différent : les revenus disponibles des 10 % de ménages les plus modestes proviennent plus souvent de prestations sociales et d'indemnités de chômage. En revanche, la pauvreté monétaire touche moins fortement les ménages dont les revenus sont tirés principalement d'une activité professionnelle.

Dans l'Yonne, l'intensité de la pauvreté est forte

En Haute-Saône et dans l'Yonne, la pauvreté touche environ 14 % de la population, davantage qu'en moyenne dans la région. Dans ces deux départements, les transferts sociaux et fiscaux ont un impact plus fort, les personnes pauvres vivant, plus qu'ailleurs, dans des familles monoparentales et des couples avec enfants. Ces transferts réduisent la pauvreté monétaire des enfants de 14 points.

L'intensité de la pauvreté est plus forte dans l'Yonne qu'en Haute-Saône : le niveau de vie médian des personnes pauvres y est inférieur de 20 % au seuil de pauvreté. Leur revenu dépend plus souvent de prestations sociales et notamment des minima sociaux. En Haute-Saône, l'intensité de la pauvreté s'établit à 18 %, taux le plus faible de la région.

La population de Côte-d'Or moins exposée à la pauvreté

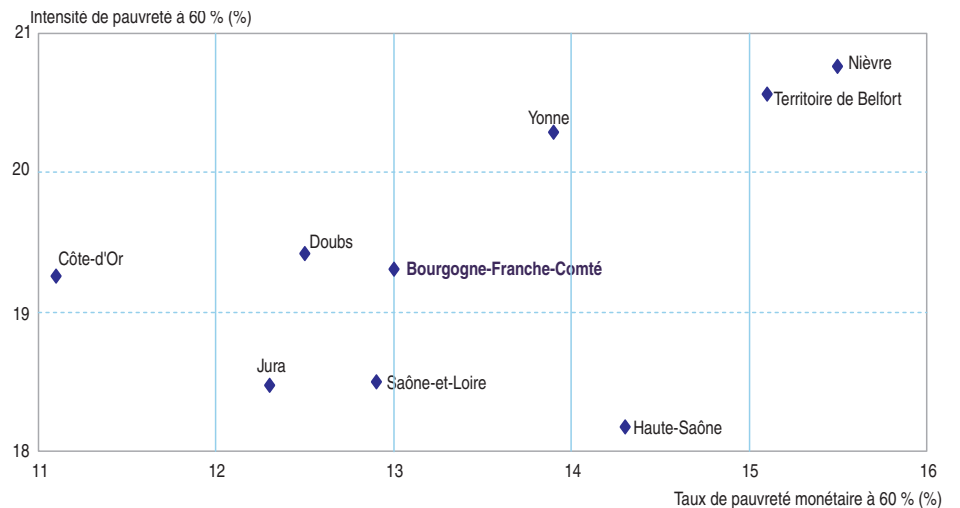
Le Jura, le Doubs et la Saône-et-Loire sont moins touchés par la pauvreté monétaire. Dans ces départements, la pauvreté concerne 12 à 13 % de la population. Elle affecte moins les familles avec enfants que dans les autres départements de la région. Dans le Jura, la pauvreté atteint plus souvent les personnes seules et les retraités. La Saône-et-Loire rassemble 20 % de la population pauvre de la région. Dans ce département, la pauvreté touche davantage les ménages dont la source principale de revenu provient d'une activité professionnelle. Dans le Doubs, le niveau de vie médian des personnes pauvres est faible et contraste avec celui de l'ensemble de la population qui est l'un des plus élevés de la région (figure 4).

La population de Côte-d'Or est la moins exposée à la pauvreté (11 %), ce qui place

le département au 9^e rang des départements métropolitains. La Côte-d'Or bénéficie de la présence de la plus grande aire urbaine

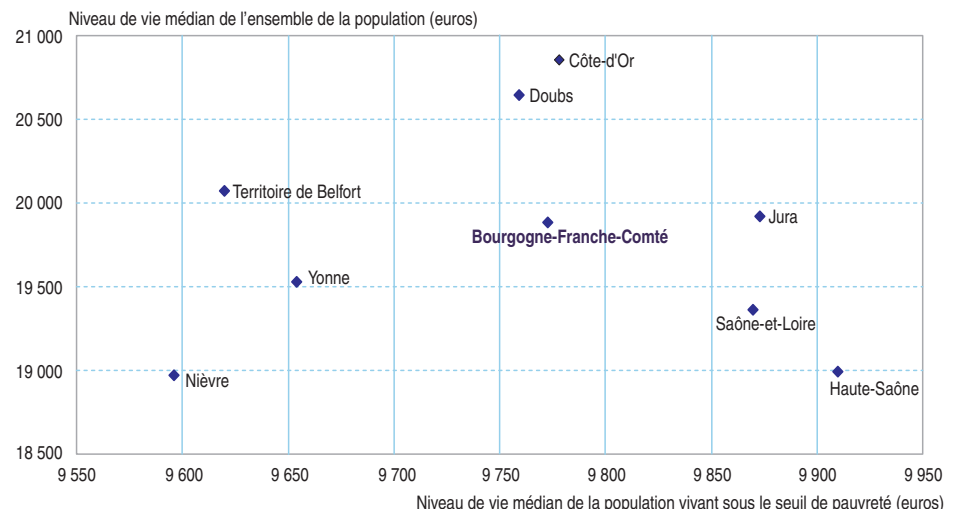
de Bourgogne-Franche-Comté, qui offre des opportunités d'emplois éloignant du risque de chômage. ■

3 Pauvreté marquée et plus intense dans la Nièvre et le Territoire de Belfort



Source : Insee, Filosofi 2013

4 En Haute-Saône, moins d'écart entre le niveau de vie de la population pauvre et celui de l'ensemble de la population



Source : Insee, Filosofi 2013

Définitions, sources

Une personne (ou ménage) est considérée comme **pauvre** lorsque que son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. **Le niveau de vie médian** est le niveau au-dessus duquel vit la moitié de la population, l'autre moitié vivant en dessous.

Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian, selon les conventions européennes. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 12 111 euros annuels pour 2013.

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. **Le taux de pauvreté monétaire des enfants** rapporte le nombre d'enfants vivant dans un ménage pauvre au nombre total d'enfants.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il représente l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Les transferts sociaux et fiscaux correspondent aux prestations (en espèces ou nature) destinées à des individus ou à des familles, afin de réduire leur charge financière. Les prestations sociales comprennent notamment les prestations familiales, les aides au logement, les minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, minimum vieillesse...). Les transferts fiscaux correspondent aux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS...).

La source Filosofi (Fichier Localisé Social et Fiscal) permet de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté, à un niveau local infra-départemental. Elle est établie à partir des fichiers, de déclaration de revenus fiscaux, de la taxe d'habitation, des personnes physiques et des prestations sociales.

Pour en savoir plus

- M. Chassard, A. Faure, « 58 quartiers de la politique de la ville en Bourgogne-Franche-Comté : un cumul de fragilités », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 5, mai 2016.
- M. Chassard, Y. René, « Les territoires ruraux isolés et les bassins de vie de certains pôles urbains davantage exposés à la pauvreté », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 2, février 2016.
- J. Bourgeois, C. Lecrenais, A. Mirault, C. Silactchom, « En Bourgogne-Franche-Comté, des inégalités et une pauvreté plus faibles que la moyenne », *Insee Analyses Franche-Comté* n° 10 et *Insee Analyses Bourgogne* n° 12, juin 2015.